



Promotion d'une politique

FAIS-MOI UN DESIGN

Une politique nationale de l'architecture ne tombe pas du ciel. Ses partisans doivent choisir la bonne stratégie et pratiquer un lobbyisme efficace.

Hélène Lefranc

C'est une réalité: même si tous les architectes réclamaient d'une seule voix une politique nationale de l'architecture, cela ne deviendrait pas nécessairement une priorité pour l'opinion publique québécoise et pour le gouvernement.

Il faut donc chercher des alliés, affirme Marc Chevrier, politologue à l'Université du Québec à Montréal. « Pour trouver des positions communes, les intervenants pourraient préconiser une commission parlementaire ou même des états généraux qui permettraient de poser un bon diagnostic quant à nos lacunes et à nos besoins en architecture et en aménagement. »

Pour Claire Poitras, directrice du centre Urbanisation Culture Société à l'INRS, il faut d'abord positionner le débat sur la place publique. « Les grandes orientations de la politique découleront naturellement des objectifs, et ceux-ci restent à définir. Avant de se lancer dans la rédaction, il faut répondre à des questions simples. Qui vise-t-on? Les Québécois en général, les professionnels de l'aménagement, les donateurs d'ouvrage publics et privés? Une politique, d'accord, mais pour qui et comment? » Autant les groupes associatifs et communautaires que les professionnels doivent participer à cette nécessaire discussion. →



« Ça prend un énoncé posant l'essentiel de ce que le texte devrait comprendre, qui sera à bonifier par la suite dans le cadre d'une large consultation publique. »

The Lighthouse, Glasgow, Écosse, Charles Rennie Mackintosh (1895), Page and Park architects (1999)
Photo: The Shaun Woods

En ce qui concerne la rédaction, l'architecte Alain Fournier imagine un comité conjoint formé d'architectes et de fonctionnaires qui établirait les bases de la politique tout en gardant en tête sa future application. Clément Demers, architecte et directeur du Quartier international de Montréal, va plus loin : « Ça prend un énoncé posant l'essentiel de ce que le texte devrait comprendre, qui sera à bonifier par la suite dans le cadre d'une large consultation publique. »

Qui portera le ballon ?

« Un tel projet marque d'abord une volonté politique, note Marc Chevrier. Cela ne peut venir que des partis politiques, qu'il s'agisse de l'opposition ou du gouvernement. » Dans le dernier cas, il faudra trouver un ministre inspiré.

L'aménagement du territoire étant la première mission d'une ville ou d'une municipalité régionale de comté (MRC), le ministère tout désigné pour chapeauter une politique nationale de l'architecture serait celui des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, selon Anne Guérette, architecte et conseillère municipale à Québec. « Les règlements de zonage et les consultations publiques relèvent en effet du niveau municipal », dit-elle.

D'autres attribueraient plutôt cette responsabilité au ministre de la Culture, au nom de la dimension culturelle de l'architecture et du lien essentiel avec le patrimoine, passé ou futur. Pragmatique, Clément Demers plaide quant à lui pour une double tutelle : Culture et Communications d'un côté, et Économie et Finances de l'autre.

« Ce duo est nécessaire pour que l'on comprenne bien la valeur culturelle de cette politique, de même que son sens sur le plan économique. On créerait ainsi une solidarité entre deux ministères pour aller défendre les budgets nécessaires à la mise en œuvre du texte devant le Conseil du trésor, dont l'appui est primordial. »

De toute façon, une telle politique est forcément transversale, le ministre responsable veillant surtout à ce que chacun de ses collègues la décline dans son propre ministère. C'est comme cela, par exemple, que s'applique la Charte de la langue française. En ce qui concerne l'architecture et l'aménagement, de nombreux ministères exercent une influence considérable sur le cadre bâti, soit directement (parce qu'ils construisent et entretiennent des bâtiments) ou indirectement (pensons à ceux de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ou des Transports). Ils auraient donc à traduire la politique nationale de l'architecture dans un texte élaboré en fonction de leurs spécificités et mis à jour régulièrement. Ils pourraient à cet égard s'inspirer de la Norvège, où cette politique nationale est déclinée dans 13 des 18 ministères (voir page 34).



Une vieille idée neuve

« Nous recommandons que l'État, en coordination avec ses nouvelles politiques d'aménagement et de décentralisation, entreprenne les démarches devant mener à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de l'architecture et du cadre de vie pour le Québec. »

Voilà ce que préconisait l'Ordre des architectes du Québec en... 1982! C'était en effet l'une des principales recommandations du *Livre blanc de l'architecture québécoise*, un document ancré dans la réalité de son époque, mais qui reste d'actualité à bien des égards. Il a été prolongé par un document de synthèse publié l'année suivante, *Vers une politique de l'architecture*, adressé au premier ministre de l'époque, René Lévesque.

En 1990, l'Ordre réitérait la nécessité de doter le Québec d'une politique de l'architecture. Peu après, il interpella à ce sujet Liza Frulla, alors ministre des Affaires culturelles, et publiait un *Mémoire sur l'architecture québécoise* qui a servi de préalable à des discussions menées partout au Québec.

Plus récemment, en 2011, l'OAQ est intervenu dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Il s'agissait de soutenir certaines idées portées par l'Ordre des urbanistes, dont celle d'adopter, à l'échelle du Québec, une politique nationale de l'aménagement du territoire.

Parallèlement, la réflexion se poursuit plus que jamais au sein de l'Ordre sur la nécessité d'une politique nationale de l'architecture, de même que sur la façon d'y parvenir. Des discussions ont d'ailleurs lieu avec quelques partenaires.

Quelle structure d'encadrement ?

Une politique nationale de l'architecture est d'autant plus pertinente que la responsabilité du cadre bâti québécois est actuellement répartie entre de nombreux ministères et organismes, sans aucune cohérence.

« Ça fait longtemps que je dis qu'au provincial comme au fédéral il faut un ministère de l'Architecture et du Design, un chapeau pour tous ceux qui travaillent à formaliser des pièces de ville et de bâtiment, rappelle l'architecte Renée Daoust. On me répond souvent qu'un ministère est un outil assez lourd. Effectivement, peut-être faut-il plutôt une commission dans un premier temps. »

Au-delà d'un engagement incarné par une politique ou un outil centralisé, tel un ministère, des programmes financiers adéquats semblent aussi nécessaires pour mettre en œuvre une vision en faveur de l'architecture et de l'aménagement, et atteindre une meilleure qualité.

« Je n'aime pas trop la "structurite", et cela suppose d'ajouter un élément dans l'organisme, mais on pourrait aussi envisager la création d'un organisme pour chapeauter la mise en place et l'application de la politique nationale de l'architecture, avance Marc Chevrier. Il a fallu créer quatre organismes pour appliquer la Charte de la langue française. Peut-être faut-il au minimum se doter d'un "conseil" donnant des "avis" en architecture. »

Chose certaine, les différents ministères ou organismes se partageant la responsabilité d'une éventuelle politique nationale doivent se coordonner, poursuit-il. « J'imagine mal Infrastructure Québec, qui gère la construction des grands travaux avec un strict mandat économique et technique, s'en occuper. » D'ailleurs, pour lui, un grand débat donnerait l'occasion de réfléchir aux organismes qui existent dans le domaine de la construction afin de voir s'ils remplissent leur mission et fonctionnent bien ensemble.

Sur le plancher des vaches

Au-delà de l'indispensable organisme servant de « chien de garde », comment faire respecter la politique sur le terrain? Clément Demers souhaite que chacun des organismes et municipalités participant à l'aménagement du cadre bâti approuve le document et réfléchisse concrètement à ses objectifs. Par exemple, pour chaque projet de construction, le donneur d'ouvrage aurait à décrire comment il en respecte l'esprit.

On peut multiplier à l'envi les façons de marteler le message. Par exemple, à l'image de ce qui se fait pour les différents codes sur le harcèlement ou sur l'éthique et la déontologie, un élu ou un administrateur d'organisme public arrivant en poste devrait lire le texte et signer une déclaration affirmant qu'il en a pris connaissance et le respectera.

« Tout le monde doit évidemment se soumettre à toutes les lois, mais les organismes peuvent – à la demande du gouvernement – insister sur certains aspects, remarque Clément Demers. C'est un geste fort. » Les administrateurs de toute société publique ou parapublique – Société immobilière du Québec, Aéroports de Montréal, universités, Hydro-Québec, etc. – seraient ainsi sensibilisés à la pertinence d'une politique nationale de l'architecture. La formation offerte aux donneurs d'ouvrage sur la qualité architecturale compléterait naturellement cette démarche.

Tous les moyens seront bons pour passer de la parole aux actes. « Mais il faut aller au-delà des bonnes intentions », insiste Alain Fournier. Le temps des grands-mères qui ne sortaient la belle vaisselle que pour la visite est bien révolu, d'après lui. « Une PNA ne doit pas être une liste de vœux pieux ou une décoration à sortir uniquement quand cela nous arrange. » Même adoptée, elle posera d'immenses défis. Êtes-vous prêts? ●